

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU PETR GARRIGUES ET COSTIERES DE NIMES

Nombre de délégués

Afférents au Comité Syndical :
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :
20 titulaires et 20 suppléants

Présents :
14 titulaires et 1 suppléant

Excusés/absents :
6 titulaires
- dont suppléés : 1
- dont représentés : 2
19 suppléants

Votants : 17

Date de la convocation

13 octobre 2020

Numéro de la délibération

20-22

Objet de la Délibération

Demande de cofinancement ingénierie
territoriale 2020 auprès de la Région

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le

Et publication ou notification

Le

L'an deux mille vingt, le 27 octobre à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de l'hémicycle au Colisée 3 à Nîmes, sous la présidence de Monsieur Rémi NICOLAS.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du PETR :

Pour la communauté d'agglomération Nîmes Métropole :

*Titulaires : Mesdames Mary BOURGADE, Aline BRUGUIERE, Marie-Françoise MAQUART et Messieurs Jacques BOLLEGUE, Xavier DOUAIS, Gaël DUPRET, Rémi NICOLAS.
Suppléant : Monsieur Renaud LEROI*

Pour la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence :

Titulaires : Mesdames Eliane LACROIX, Myriam NESTI, Claudine SEGERS et Messieurs Gilles DUMAS, Thierry PESENTI, Julien SANCHEZ, Max SOULIER.

Avaient donné pouvoir :

Monsieur Jean-Marie FOURNIER à Monsieur Thierry PESENTI

Monsieur Yoann GILLET à Monsieur Julien SANCHEZ.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la délégation d'attributions du Comité Syndical au Bureau ou au Président ;

Vu la délibération 17-33 du 21 septembre 2017 – Contractualisation avec la Région Occitanie affirmant la volonté des élus du Pays Garrigues et Costières de Nîmes de s'inscrire dans le cadre des nouvelles politiques territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Régional Occitanie n°2017/AP-NOV/11 en date du 3 novembre 2017 approuvant le dispositif régional d'accompagnement de l'ingénierie à destination des territoires ruraux ;

Vu la délibération 20-25 du 27 octobre 2020 relative au financement de l'ingénierie LEADER 2020 et la sollicitation d'un cofinancement de la Région Occitanie en date du 30 septembre 2020 ;

Vu la demande des services de la Région d'intégrer cette demande de co-financement dans le cadre d'une demande globale sur l'animation territoriale portée par le PETR Garrigues et Costières de Nîmes ;

Considérant le positionnement du PETR Garrigues et Costières de Nîmes comme interface privilégiée entre les maîtres d'ouvrages et les partenaires techniques et financiers du territoire et ses capacités d'ingénierie à travers l'animation du Contrat Territorial en complément du programme LEADER et du contrat de ruralité, il est convenu de solliciter un cofinancement de la Région Occitanie afin de :

- 1- Elaborer, animer, suivre et évaluer le Contrat de Territorial Occitanie et le Contrat de Ruralité sur le territoire du PETR Garrigues et Costières de Nîmes et permettre l'appropriation et le déploiement de la politique Régionale de développement et de valorisation des « Bourgs Centres Occitanie.
- 2- Mettre en œuvre des politiques répondant aux priorités régionales dont le développement du tourisme à Vélo, du tourisme fluvial et la valorisation des productions locales.

Nombre de délégués

Afférents au Comité Syndical :
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :
20 titulaires et 20 suppléants

Présents :
14 titulaires et 1 suppléant

Excusés/absents :
6 titulaires
- dont suppléés : 1
- dont représentés : 2
19 suppléants

Votants : 17

Date de la convocation

13 octobre 2020

Numéro de la délibération

20-22

Objet de la Délibération

Demande de cofinancement ingénierie territoriale 2020 auprès de la Région

- 3- Expérimenter et innover notamment sur les enjeux régionaux en lien avec la gouvernance alimentaire et la mobilité et développer des coopérations interterritoriales (Assemblée des Territoires, Grands Sites Occitanie, SPOTT Camargue, Contrat de réciprocity...).

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
Ingénierie LEADER (Mission 1)	118 843,17 €	Europe	95 074,53 €
		Région Occitanie	11 884,32 €
		Département du Gard	10 000,00 €
Ingénierie Hors LEADER (Missions 2 à 5)	66 911,84 €	Autofinancement	1 884,32 €
		Région Occitanie	33 115,68 €
		Autofinancement	33 796,16 €
TOTAL INGENIERIE TERRITORIALE	185 755,01 €	TOTAL	185 755,01 €

Face à ces différentes missions pour l'année 2020, le PETR Garrigues et Costières de Nîmes sollicite le soutien de la Région Occitanie / Pyrénées – Méditerranée à hauteur de **33 115,68 € (soit 49 %)** afin de contribuer à l'ingénierie territoriale proposée par le PETR Garrigues et Costières de Nîmes pour la réalisation de ces actions (hors programme LEADER) représentant un montant prévisionnel de 66 911,84 €.

Par ailleurs par délibération 20-25 du 27 octobre 2020 relative au financement de l'ingénierie LEADER 2020 et la sollicitation d'un cofinancement de la Région Occitanie en date du 30 septembre 2020, le PETR Garrigues et Costières de Nîmes sollicite le soutien de la Région Occitanie / Pyrénées – Méditerranée à hauteur **11 884,32 € (soit 10%)** afin de contribuer à l'ingénierie territoriale proposée par le PETR Garrigues et Costières de Nîmes pour la réalisation du programme LEADER 2020 d'un montant de 118 843,17 €.

Il est donc sollicité un total de **45 000 € (soit 24 %)** sur un montant de 185 755,01 € de dépenses éligibles.

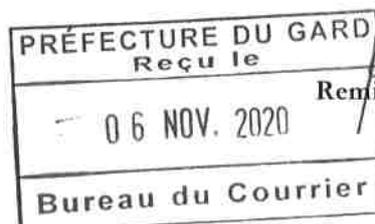
Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- D'approuver le plan de financement prévisionnel présenté dans la présente délibération,
- D'autoriser le Président à solliciter un cofinancement de la Région à hauteur de **45 000 €** dont **11 884,32 €** pour l'ingénierie LEADER et **33 115,68 €** pour l'ingénierie hors LEADER
- D'autoriser le Président à signer tous les actes afférant à la présente délibération.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations du PETR Garrigues et Costières de Nîmes

Le Président



Remi NICOLAS



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication ou notification
Le